



Charte officielle des groupes se réclamant du mouvement Kino

Faites bien avec rien, faites mieux avec peu, faites-le maintenant !

Préambule

Kino n'est pas un nom générique, mais désigne spécifiquement le mouvement du même nom.

Cette charte s'adresse à tous ceux et celles qui veulent adhérer au mouvement Kino.

Cette charte vise à publiciser l'esprit qui le caractérise.

1 – Kino est un mouvement international de cinéastes indépendants.

Il est un regroupement d'artistes organisé en cellules régionales permanentes qui tiennent des activités liées à la production de courts métrages. Les façons de fonctionner peuvent varier d'une cellule à l'autre, mais toutes se reconnaissent entre elles et partagent l'esprit qui caractérise Kino. C'est dans les échanges entre les membres que Kino trouve sa raison d'être et qu'il continue de se motiver, d'apprendre et de s'inspirer.

2 – Kino est avant tout un lieu de diffusion libre.

Les cellules organisent des projections pour permettre aux membres de présenter leurs œuvres au public. Cette opportunité doit être une source de motivation pour les membres à produire des films. C'est pourquoi les cellules doivent favoriser les œuvres originales, produites pour Kino. Kino ou ses cellules ne sont jamais propriétaires des œuvres diffusées lors des soirées, à moins que Kino ait agi spécifiquement à titre de producteur.

3 – Kino est une opportunité de création, d'exploration et d'apprentissage.

L'esprit critique est de mise et la rigueur essentielle, mais Kino est aussi un lieu ouvert, sans compétition et où les démarches exploratrices doivent être favorisées. Les collaborations entre les artistes sont, en ce sens, fortement encouragées.

4 – Kino est un réseau qui favorise les échanges entre les cellules.

Il est essentiel que toutes les cellules s'intègrent et participent au réseau. Kino encourage vivement les échanges de films et les collaborations entre les cellules. Les projets et activités des différentes cellules doivent le moins possible entrer en compétition. Ainsi, si une cellule organise une activité sur le territoire déjà desservi par une autre cellule, cette dernière doit être consultée ou invitée à participer. Aussi, les événements doivent être planifiés pour éviter les conflits de calendrier. Le site Planète Kino (www.planetekino.com) permet aux cellules de confirmer leur existence et leur contribution au mouvement. Il est important que tous y participent et tiennent à jour leurs informations pertinentes au bon fonctionnement du réseau.

5 – Les cellules Kino ne peuvent avoir de but lucratif.

Les profits engendrés par les activités d'une cellule doivent servir au fonctionnement de celle-ci et être réinvestis dans le développement de nouveaux projets Kino. Chaque cellule est autonome et responsable de sa gestion et de son fonctionnement.

6 – Les cellules du mouvement doivent respecter la loi.

En tant que diffuseurs, les cellules doivent respecter les lois en vigueur et veiller à ce que les films projetés ne causent aucun préjudice. Kino n'a pas de position éditoriale ou politique, sinon celles qui vont dans le sens de ses objectifs fondamentaux.

7 – Kino est ouvert à tous.

Personne n'est exclu de Kino. Les contraintes techniques ou monétaires ne devraient pas être des obstacles à la création. Tous les genres, tous les points de vue ont leur place. Les cinéastes de tous les niveaux sont les bienvenus; le désir de toujours se surpasser est le seul critère.